

Présentation du bilan

INTRODUCTION

L'année 1999 a été pour EduFrance une année d'installation, s'agissant de son organisation générale et de son régime juridique et fiscal.

En 1999 les instances prévues par la convention constitutive d'EduFrance ont été mises en place (Conseil d'administration, assemblée générale, comité consultatif).

Le commissaire du Gouvernement et le contrôleur d'Etat ont été nommés et le commissaire aux comptes a été désigné.

Le règlement intérieur de l'agence a été élaboré et voté.

Le contrôleur d'Etat du groupement a fixé par note du 13 septembre 1999 le seuil des dossiers soumis à son visa a priori à 200 000 F et décidé également de soumettre EduFrance au code des marchés publics. L'agence pourra regrouper certains de ses achats avec ceux du ministère de l'Education nationale ou ceux du ministère des Affaires étrangères, dans le cadre notamment des marchés à bons de commande passés par eux.

Les contrats de recrutement de personnels contractuels passés par l'agence sont des contrats de droit public. La prise en charge des frais de mission de l'ensemble des personnels s'effectue selon les dispositions réglementaires applicables aux personnels civils, titulaires et non titulaires de l'Etat et des établissements publics administratifs. L'ensemble de ces modalités juridiques rapproche le fonctionnement du GIP EduFrance de celui d'un établissement public administratif.

I- ACTIVITES DE L'AGENCE

En 1999, l'agence s'est surtout attachée à faire connaître le système éducatif supérieur français en participant à des salons à l'étranger (18 salons en 1999, notamment en Argentine, au Brésil, en Egypte, en Inde, etc.) et en élaborant divers outils de promotion (plaquettes, CD-ROM, site Internet).

Par ailleurs, EduFrance a mis en place, en collaboration avec les établissements et les opérateurs, différents services (hébergement, restauration, cours de langue) destinés à faciliter l'arrivée des étudiants étrangers en France.

Enfin, EduFrance s'efforce de multiplier ses liens contractuels avec divers partenaires institutionnels, français et étrangers (EGIDE, CIEP, CNOUS, ONISEP, Alliances françaises, universités étrangères).

En 2000, l'agence mettra l'accent, en lien avec les établissements d'enseignement supérieur, sur l'adaptation de l'offre française de formation à la demande étrangère.

Elle commencera aussi à coordonner la réponse française aux appels d'offre internationaux en matière d'ingénierie pédagogique, domaine dans lequel elle a été absente en 1999.

S'agissant de ses adhérents, EduFrance a enregistré une augmentation sensible de leur nombre, qui est passé en 1999 de 60 à une centaine environ. Parmi ceux-ci on compte 63 universités, dont 11 universités parisiennes.

L'année 1999 a été, pour l'agence EduFrance, une année de mise en place et de montée en charge. La sous-réalisation, en recettes et en dépenses, de son budget prévisionnel témoigne de sa difficulté à atteindre ses objectifs, notamment commerciaux. L'agence intervient en effet dans un contexte national et international où elle n'est pas encore connue ni reconnue.

La phase d'installation est aujourd'hui terminée : les organes institutionnels sont en place, le personnel – de bon niveau – est recruté. Grâce à sa participation efficace à différents salons et à l'élaboration de divers outils de promotion, l'agence a contribué à mieux faire connaître à l'étranger notre système d'enseignement supérieur. S'agissant de l'accueil des étudiants étrangers, EduFrance a également impulsé un début d'évolution favorable.

II- BILAN FINANCIER

A- Recettes

Les ressources de l'agence sont constituées de deux subventions versées par le ministère des Affaires étrangères (5 MF) et par le ministère de l'Education nationale (5 MF) et de ressources propres issues des cotisations des membres adhérents de l'agence (0,58 MF), des produits financiers (0,078 MF) et du produit de l'activité commerciale de l'agence (1,787 MF). Cette dernière ressource représente 14 % de l'ensemble des recettes de l'agence tandis que les subventions des ministères fondateurs constituent 80 % de ces recettes.

L'essentiel des recettes de l'agence provient donc, en 1999, des subventions des ministères fondateurs, en l'absence des ressources propres que devait générer l'activité commerciale d'EduFrance (prévision de 3 MF, marge prise par l'agence sur les marchés d'ingénierie pédagogique). S'agissant des prestations de service et des cotisations des adhérents, l'agence a réalisé ses objectifs.

B- Dépenses

Les dépenses de l'agence sont constituées des frais de structure s'élevant à 5,89 MF (55 % des dépenses totales) – incluant notamment les dépenses de fonctionnement (0,47 MF), celles de personnels (2,77 MF) et la provision pour la TVA (2,06 MF) -, des charges induites par la promotion du système éducatif français à l'étranger pour 3,85 MF (36 % des dépenses) et des dépenses liées à son activité commerciale proprement dite (sous-traitance pour l'élaboration

de prestations de service aux étudiants notamment) pour un montant de 1,041 MF (10 % des dépenses totales).

Par rapport au budget voté, l'agence a également minoré ses dépenses. Ainsi, les dépenses de personnels étaient budgétées à hauteur de 4,25 MF (2,77 MF réalisés) et celles liées à la promotion n'ont représenté que 3,85 MF contre 6 MF prévus. A l'inverse, EduFrance a dû provisionner 2,06 MF pour la taxe à la valeur ajoutée (TVA), montant qui n'avait pas été budgété initialement.

C- Moyens en personnels

En 1999, EduFrance a recruté 22 personnes (emplois équivalent temps plein), dont 6 contractuels rémunérés par l'agence sur ressources propres et 16 personnes mises à disposition (13 par le ministère de l'Education nationale dont 9 par le Centre international d'études pédagogiques (CIEP), 2 par le ministère des Affaires étrangères et 1 par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris). Les personnels contractuels recrutés sur ressources propres représentent donc 27 % de l'effectif global, pour une masse salariale de 2,67 MF (hors contrats saisonniers). En équivalent temps plein, le coût total chargé d'un emploi est de 0,45 MF en moyenne.

D- Moyens extrabudgétaires

L'agence dispose d'importants moyens, notamment en personnels, qui ne figurent pas dans son budget. Ainsi, les emplois mis à sa disposition par plusieurs administrations représentent un coût total de 5 MF.

Par ailleurs, une subvention de 3 MF, imputée sur la section recherche du budget du ministère de l'Education nationale, de la recherche et de la technologie, a été versée au CIEP en vue d'aider à la mise en place d'EduFrance (convention du 9 novembre 1998 entre le MENRT (DRIC) et le CIEP). L'agence a financé sur cette subvention des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1,9 MF en 1998 et 1,1 MF en 1999.

CONTRÔLE BUDGETAIRE AU 31 DECEMBRE 1999

	Budget 1999 A	Réalisé			Ecart budget G=F-A
		Edufrance B	C.I.E.P. C	Total D=B+C	
PRODUITS					
Marge sur contrats	3 000			0	(3 000)
Prestations de services	1 500	1 422	0	1 422	(78)
Participation aux salons		642			
Accueil étudiants		780			
Cotisations adhérents	500	590		590	90
Dotation budgétaire	10 000	8 265	1 584	9 849	(151)
M.A.E.	5 000	5 000		5 000	0
M.E.N.R.T.	5 000	5 000	1 584	6 584	1 584
Provision TVA à reverser	0	-1 735		-1 735	(1 735)
Produits financiers	0	108		108	108
Total	15 000	10 384	1 584	11 968	(3 032)
CHARGES					
Frais de personnel	4 250	2 896		2 896	(1 354)
Missions & déplacements	1 000	875	98	973	(27)
Frais de fonctionnement	1 750	1 422	811	2 233	483
Appui aux établissements	2 000			0	(2 000)
Budget promotion	6 000	4 957	125	5 082	(918)
Accueil étudiants	0	606		606	606
Total	15 000	10 756	1 034	11 790	(3 210)
RESULTAT					-372